

**délibération B2023-048****du bureau syndical****Séance du 1er décembre 2023**

Attribution du fonds d'accélération transition écologique « Fonds vert »

Nombre de membres en exercice	:	14
Nombre de membres présents	:	11
Nombre de pouvoirs	:	0
Nombre de votants	:	11

Le premier décembre deux mille-vingt-trois, à neuf heures trente, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, convoqué le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :**Secteur d'ABERS/IROISE :**

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur de QUIMPER :

- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rosponden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

- **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

Excusés : Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Secteur du PAYS BIGOUDEN : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Secteur de QUIMPER : Thomas FEREC (Briec).

Est élu secrétaire de séance : Marie-José TOULLEC

Attribution du fonds d'accélération transition écologique « Fonds vert »

Délibération B2023-048

Le Président informe le Bureau des conditions d'attribution du fonds d'accélération transition écologique dans les territoires « Fonds vert ».

Le Fonds vert concerne la rénovation des installations d'éclairage public.

Le Préfet du Finistère par arrêté du 15 novembre 2023 a attribué au SDEF une subvention de 600 000 €, taux de 9,85 %.

Le président propose au Bureau de ventiler le bénéfice de cette subvention aux collectivités selon le tableau présenté.

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la ventilation de la subvention fonds verts selon le tableau présenté.

Le 25 septembre 2025

**Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR**



**La secrétaire de séance
Marie-José TOULLEC**

